

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 28 septembre 2020 à 18 h 15 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-09-214

B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Mesure disciplinaire / Employé numéro 40-0023
 - H.2 Mesure disciplinaire / Employé numéro 40-0021
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-09-215

H.1 MESURE DISCIPLINAIRE / EMPLOYÉ NUMÉRO 40-0023

CONSIDÉRANT les faits portés à la connaissance du conseil municipal concernant l'employé numéro 40-0023 lors des comités de travail tenus les 21 et 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT les circonstances entourant cette affaire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de mettre un terme au lien d'emploi avec l'employé numéro 40-0023;

28 septembre 2020

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le lien d'emploi de l'employé numéro 40-0023 soit rompu immédiatement et ce, dans le respect des dispositions de la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-09-216

H.2 MESURE DISCIPLINAIRE / EMPLOYÉ NUMÉRO 40-0021

CONSIDÉRANT les faits portés à la connaissance du conseil municipal concernant l'employé numéro 40-0021 lors des comités de travail tenus les 21 et 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT les circonstances entourant cette affaire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'imposer une suspension à l'employé numéro 40-0021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil ordonne l'imposition d'une suspension sans solde d'une journée à l'employé numéro 40-0021, à être déterminée par la directrice générale et greffière.

Que cette mesure disciplinaire soit versée au dossier de cet employé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-09-217

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

28 septembre 2020

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 18 h 22.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse